



MAIRIE DE NONGLARD
1 route du Chef Lieu
74330 NONGLARD
Tel: 0450605431 Fax: 0450605736
Mail : accueil@nonglard74.fr

Nonglard, le jeudi 22 septembre 2011

DECISION DU MAIRE

Prise en vertu d'une délégation donnée par le Conseil Municipal
(Article L212-22 du Code Général des collectivités territoriales)

Nature de l'acte : 1.1 Marchés Publics

Objet : **marché n° 2011-02** : Maitrise d'œuvre pour la création de stationnement au droit de la salle des fêtes de Nonglard.

Décision n° 2011-02

Le Maire de la commune de Nonglard, Haute-Savoie,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2122-22,

Vu le code des marchés publics, notamment en application des articles 1 et 28,

Vu la délibération 2008-09 en date du 27 mars 2008 par laquelle le Conseil Municipal l'a chargé, par délégation, de prendre certaines des décisions prévues à l'article L2122-22 susvisé,

Considérant l'avis d'appel public à concurrence du 29 juillet 2011, publié sur le site internet de la commune,

Considérant l'attribution du marché en date du 19 septembre 2011

DECIDE

Article 1^{er} :

Le marché de maîtrise d'œuvre n° 2011-02 est attribué au Cabinet LONGERAY Bernard pour un montant de 13813.80€ TTC (11550€ HT).

Article 2 :

La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la Commune et un extrait en sera affiché à la porte de la mairie.

Ampliation en sera adressée à Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie.

Le Maire
Eric LABAZ